

Chapitre XII

FORMES PASSIVES

PRÉALABLES

Connaissances requises

Lecture : *G.M.F.*, chap. VII : « Le groupe verbal », § 2.2.4. (et 2.2.5.2. pour les constructions pronominales dites « passives »), p. 254-260, et surtout chap. XI : « Les types de phrase », § 7, p. 433-444.

Le schéma structurel des **formes passives**, [*être* + participe passé (+ complément d'agent)], et le rapport systématique des **phrases passives** avec les phrases actives correspondantes, [GN1 + Vtrans. + GN2] ↔ [GN2 + Vpassif(+ *par* + GN1)], sont trop connus pour qu'on y insiste. Pourtant, le passif n'est pas sans poser des problèmes délicats.

La question des verbes transitifs directs qui ne sont pas passivables n'aura pas en principe à être traitée dans une analyse de texte, où on ne trouvera évidemment que des formes effectivement réalisées. Et le cas des formes passives résultant de la passivation de verbes qui ne sont pas transitifs directs ne concerne qu'un tout petit nombre de verbes (*pardonner, obéir*).

En revanche, le problème posé par l'absence ou la présence de **complément d'agent**, avec les conséquences que cela peut avoir sur l'interprétation (notamment quant à la référence temporelle, ou, si l'on préfère, à l'opposition action/résultat) renvoie à la classification sémantique des verbes en **perfectifs** et **imperfectifs** (XI : 7.3.2. et VII : 2.3.3.2., p. 292 sq.) ; l'effacement du complément d'agent a, en effet, la propriété de changer la valeur temporelle du passif des verbes perfectifs. D'autre part, l'introduction du complément d'agent à l'aide de la préposition *de* (au lieu de *par*, plus général) renvoie à une autre classification sémantique des verbes en **statifs** et **dynamiques** (XI : 7.3.1.), *de* n'est une variante de *par*, dans la fonction de préposition introduisant le complément d'agent, que si le verbe est statif.

Autre problème : en l'absence de complément d'agent, une

Étudiez les formes passives du texte suivant :

« La mort de Charles le Téméraire »

1 Il avait été bien maltraité. Il avait une grande plaie à la tête, une
blessure qui perçait les cuisses, et encore une au fondement. Il n'était
pas facile à reconnaître. En dégageant sa tête de la glace, la peau
s'était enlevée. Les loups et les chiens avaient commencé à dévorer
5 l'autre joue. Cependant ses gens, son médecin, son valet de chambre et
sa lavandière, le reconnurent à sa blessure de Monthéry, aux dents,
aux ongles et à quelques signes cachés.

Il fut reconnu aussi par Olivier de la Marche et plusieurs autres des
principaux prisonniers. « Le duc René les mena veoir le duc de Bour-
10 gogne, entra le premier, et la tête desfula (*découvert*)... A genoux se
mirent : « Hélas, dirent, voilà nostres bon maître et seigneur... » Le duc
fit crier par toute la ville de Nancy que tous chefs d'hostel chascun eus-
sent un cierge en la main, et à Saint-Georges fit préparer tout à
l'environ des draps noirs, manda les trois abbés... et tous les prebstres
15 des deux lieues à l'entour. Trois haultes messes chantirent. » René en
grand manteau de deuil, avec tous ses capitaines de Lorraine et de
Suisse, vint lui jeter l'eau bénite, « et lui ayant pris la main droite, par-
dessus le poêle », il dit bonnement : « Hé dea ! beau cousin, vos âmes
ait Dieu ! Vous nous avez fait moult maux et douleurs. »

20 Il n'était pas facile de persuader au peuple que celui dont on avait
tant parlé était bien vraiment mort... Il était caché, disait-on, il était
tenu enfermé ; il s'était fait moine ; des pèlerins l'avaient vu en Alle-
magne, à Rome, à Jérusalem ; il devait reparaître tôt ou tard, comme
le roi Arthur ou Frédéric Barberousse, on était sûr qu'il reviendrait. Il
25 se trouvait des marchands qui vendaient à crédit, pour être payés au
double, alors que reviendrait ce grand duc de Bourgogne.

On assure que le gentilhomme qui avait eu le malheur de le tuer
sans le reconnaître ne s'en consola jamais, et qu'il en mourut de cha-
grin. S'il fut ainsi regretté de l'ennemi, combien plus de ses serviteurs,
30 de ceux qui avaient connu sa noble nature avant que le vertige lui vînt
et le perdît !

Michelet, *Histoire de France, Moyen Age*, XVII, 3 (1844).

phrase contenant la séquence [verbe *être* + participe passé]¹ doit-elle être interprétée comme passive ou attributive, avec un participe passé employé comme adjectif? Le principe est que la phrase passive peut être mise en correspondance avec une phrase active. En revanche, la phrase attributive se reconnaîtra à ces quelques tests: la possibilité de substituer au verbe *être*, si c'est un verbe attributif et non un auxiliaire de conjugaison, une de ses variantes modales (*sembler* ou *rester*, par ex.); l'adjonction possible d'un adverbe modificateur typique des qualificatifs, qu'il est impossible de rencontrer comme modificateur d'une forme verbale (*très*, par ex.); l'impossibilité d'introduire un complément d'agent; ou encore le couplage par coordination de la forme à analyser avec un adjectif qualificatif non suspect d'être un participe passé (XI: 7.3.2.).

En sens inverse, là où il n'y a pas de phrase passive au sens défini plus haut, il est possible de reconnaître des tournures équivalentes du point de vue des propriétés interprétatives et des usages discursifs (XI: 7.5.). Il s'agit des **formes pronominales de sens passif** (VII: 2.2.5.2.), des constructions intransitives des **verbes réversibles** (VII: 1.4.6.), et enfin des « **passifs périphrastiques** » construits avec les expressions *se voir*, *s'entendre*, *se laisser*, *se faire* + VInf (VII: 1.4.7.).

Enfin, ayant à étudier le passif, on doit aborder, mais avec prudence, la question des mots de sens passif. On peut opposer, pour la même construction comportant un infinitif de forme simple, une orientation active (*un homme à tout faire*) et une orientation passive (*un homme à abattre*); il existe des couples de noms où l'un est le « passif » de l'autre (*vainqueur/vaincu*), etc. (XI: 7.5.). Il ne fait pas de doute que les participes présents (formes en *-ant*) sont des formes d'actif d'aspect inaccompli (plus encore que de présent), alors que les participes passés, même employés sans le verbe *être*, en position

1. Il faut commencer par exclure le cas des verbes intransitifs conjugués avec l'auxiliaire *être* aux temps composés de l'actif. C'est ici le cas de « était mort » (l. 24). Il s'agit d'un plus-que-parfait actif, le verbe *mourir* n'ayant pas de passif. Certains grammairiens préfèrent dire que c'est un verbe passif qui n'a pas d'actif, son sujet étant (et pour cause!) comme celui des formes passives un pur patient, mais c'est aussi le cas de bien des verbes actifs qui se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, comme *souffrir*. Le raisonnement ne vaut d'ailleurs pas pour *sortir*, qui se conjugue pourtant lui aussi avec l'auxiliaire *être*.

d'épithètes par exemple, sont passifs et d'aspect accompli (plus que passés), sauf pour les verbes intransitifs dont l'auxiliaire de conjugaison est *être* (*parti de grand matin*). Mais quand on passe du participe au simple adjectif verbal, l'opposition actif/passif semble le plus souvent s'évanouir¹. A moins de donner au terme passif un sens si étendu qu'il ne voudrait plus rien dire: à ce compte seraient « passifs » nombre de qualificatifs, dès lors qu'ils sont formés sur une base qui sert par ailleurs à former des verbes et qu'ils se rapportent à des noms d'êtres qui sont les patients ou les sièges des procès exprimés par ces verbes².

Repérage des occurrences

Écartons d'abord toutes les citations d'une vieille chronique, elles ne contiennent pas de formes passives³.

Le texte de Michelet se trouve être assez riche en passifs, ce qui n'est guère courant. Ce n'est pas une raison pour en voir où il n'y en a pas. Là où l'on trouve une séquence [*être* + participe passé + GP introduit par la préposition *par* ou *de*], le repérage est facile (l. 8-9 et 29-31). Il est plus délicat si l'on a seulement [*être* + participe passé]. Peut-on alors restituer un complément d'agent, inférable à partir du contexte? ou encore, peut-on, si l'on remonte à la forme active, restituer un sujet comme *on* ou *ça*, qui se trouve régulièrement effacé au passif? (l. 1, 21-22, et 25).

Dans quelques signes *cachés* (l. 7), on voit mal comment pourrait être invoqué d'une façon quelconque le procès qu'exprime le verbe *cache*. Rien ne *cache* actuellement ces signes (passif-action), rien n'a

1. Par exemple, il n'est pas possible de considérer systématiquement les adjectifs verbaux en *-ant* (variables) comme des formes actives. *Une rue passante* n'est pas une rue qui *passse*, mais où l'on *passse*.

2. *Vieux*, *mûr* ou *chaud* par exemple. Et les adjectifs verbaux correspondants retiennent bien l'idée qu'un procès a eu lieu, mais sont-ils actifs ou passifs? *Vieilli* = qui a vieilli ou qui est vieilli? *Mûri* = qui a mûri ou qui est mûri? *Chauffé* = qui a chauffé ou qui est ou a été chauffé?

3. Il y en aurait eu un exemple un peu plus haut dans le texte, et qui nous aurait proposé un témoignage intéressant sur l'ordre des mots en moyen français, ainsi qu'un problème concernant l'emploi des temps: *Quand le duc ouyt que trouwé estoit, bien joyeux en fut* (« Quand le duc René entendit que le corps du duc de Bourgogne avait été découvert... »).

entrepris dans le passé de les *caché* de manière à obtenir le résultat qui est constaté (passif d'état). En revanche, *cachés* pourrait être modifié par un adverbe d'intensité comme *très*, *si*, ou *plus*, ou pourrait être coordonné avec un adjectif qualificatif indiscutable : *quelques signes secrets et très cachés*. Ce participe est devenu ici un pur et simple qualificatif.

N'excluons pas la possibilité de trouver dans le texte un pronominal passif, voire un infinitif de forme active et de sens passif.

ANALYSE PROPOSÉE

1. Les phrases passives achevées

a) *Il fut reconnu... par Olivier de la Marche et plusieurs autres...* (l. 8-9). Nous avons ici la forme prototypique de la phrase passive. Rien de plus facile que de remonter à la phrase active : *Olivier de la Marche et plusieurs autres le reconnurent* (voir plus haut : *ses gens... le reconnurent*, et noter que *aussi* sert de relais entre les deux faits, qui sont l'un et l'autre au passé simple). Le verbe a ici un sens dynamique, autrement dit il représente une action, et non un état : aussi, à la différence de *connaître* (« il était connu de tous »), il pourrait difficilement être suivi d'un complément d'agent introduit par *de*, car les compléments d'agent dont il est question se sont montrés remarquablement actifs, d'autant plus que, comme le précise Michelet, *il* (le duc) *n'était pas facile à reconnaître* (l. 2-3). D'autre part, c'est un verbe perfectif, c'est-à-dire que l'action de *reconnaître* ne peut qu'aller jusqu'au bout d'elle-même, jusqu'à l'identification du corps ; aussi la suppression du complément d'agent aurait-elle en principe pour effet de rendre possible une lecture « accomplie » ou « résultative ». Une telle interprétation serait possible au présent : avec un complément d'agent, on aurait le passif-action *il est reconnu par Olivier de la Marche* (« Olivier est en train de le reconnaître ») ; sans complément, le passif d'état *il est reconnu* (« ça y est, on l'a reconnu »). Mais elle est improbable lorsque l'auxiliaire de passif (*fut*) est au passé simple, temps du récit par excellence.

b) *Il fut... regretté de ses ennemis, de ses serviteurs, de ceux qui avaient connu sa noble nature...* (l. 29-31). *Regretter* est un verbe statif, dénotant un sentiment, aussi n'est-il pas étonnant de trouver un complément d'agent introduit par *de* (*par* reste tout de même possible). D'autre part, le temps resterait le même (le passé simple) si ce complément d'agent n'était pas exprimé, car le verbe est assurément imperfectif : la phrase réalisée correspond à la phrase active : *Ses ennemis, ses serviteurs, ceux qui avaient connu sa noble nature le regrettèrent*. *Il fut regretté* (tout court) correspondrait aussi à la phrase au passé simple *on le regretta*.

Dans les deux exemples étudiés, le sujet (agent ou patient) et l'objet du verbe actif sont tous les deux des êtres animés humains. La présence d'un objet humain facilite l'usage du passif, car on sait qu'il est assez peu fréquent de trouver un passif dont le sujet serait un inanimé et le complément d'agent un animé humain ; s'il y a un contraste de ce type, l'animé humain est fréquemment le thème, et donc le sujet grammatical le plus probable. Mais la tournure passive a surtout ici pour intérêt, de même que dans quelques autres exemples qui seront étudiés plus loin, de maintenir dans le rôle de thème le personnage principal de l'histoire, Charles le Téméraire, malgré sa mort.

2. Les phrases passives inachevées

A / Au passif proprement dit

a) *Il avait été bien maltraité* (l. 1) résulte, semble-t-il, de la transformation passive de *on l'avait bien maltraité*. Toutefois, rien n'assure que l'agent soit bien un être humain ou des êtres humains. Le texte met en cause un peu plus loin *les loups et les chiens*, qui en toute rigueur ne pourraient être représentés par *on*. L'effacement de l'agent correspond à l'intention du narrateur de laisser dans le doute le responsable de cet état de choses, autant qu'à celle de mettre en évidence comme thème le héros malheureux de l'histoire.

Le verbe est imperfectif (son sémantisme ne comporte pas en lui-même une limite finale), aussi l'absence de complément d'agent ne change-t-elle pas la référence temporelle de la forme verbale. Nous

pouvons essayer de vérifier l'identité entre phrase passive achevée et phrase passive inachevée dans le cas du verbe *maltraiter* en transportant l'énoncé à un autre temps, par exemple à l'imparfait. *Il était bien maltraité* pourrait également se lire, au moins facultativement, de la même façon que *il était bien maltraité par les loups*, comme un accompli, une action en cours par rapport au temps de référence, correspondant à *on le maltraitait / les loups le maltraitaient*. Certes la lecture résultative n'est pas alors totalement exclue : à ce moment-là, *il était (déjà) bien maltraité*. Mais en ce qui concerne le plus-que-parfait du texte *il avait été bien maltraité*, il ne peut renvoyer qu'à un procès antérieur au moment de la découverte du corps, et non à un état antérieur à cette découverte. Ou, si l'on préfère, les deux se confondent, dans la mesure où l'aspect accompli de la forme composée est interprété comme un rapport chronologique (VII : 2.3.3.2.).

b) *Il était tenu enfermé* (l. 21-22)¹ contient, non pas une forme passive, mais deux ! Tout d'abord, nous avons le passif du verbe *tenir* : cette phrase résulte de la transformation passive de la phrase active : *on le tenait enfermé / on tenait le duc enfermé*, qui comporte une des constructions habituelles du verbe *tenir*, avec attribut du C.O.D. (VII : 1.5.3.). On constate en effet, justement dans notre texte même, où le C.O.D. est pronominalisé, que *enfermé* ne fait pas partie du même syntagme que *le (duc)*. Du point de vue sémantique, c'est avec le verbe *tenir* que *enfermé* fait corps, les deux mots impliquant la même idée de séquestration, et l'ensemble formé par les deux termes peut être considéré comme la paraphrase du mot *emprisonner* (pris dans le sens statif et non dynamique). En second lieu, nous avons ici le passif du verbe *enfermer*. Dans la construction avec attribut du C.O.D., le rapport entre le C.O.D. et son attribut est de même nature qu'entre un sujet et son attribut. Autrement dit, cette phrase implique « *il (le duc) était enfermé* ». En effet, nous sommes ici dans le même cas que celui des verbes occasionnellement attributifs (de *il rentre ivre* on infère nécessairement *il est ivre*, VII : 1.5.2.2. et 1.5.2.3.). Dans les deux cas (*il était tenu enfermé* et *il était enfermé*), le sujet grammatical de la phrase passive est le même, et l'agent effacé qui « *l'enfermait* » et

qui « *le tenait enfermé* » est identique, tout en étant impossible à identifier : c'est la logique de la rumeur !

c) Des marchands *vendaient à crédit, pour être payés au double* (l. 25-26). Ici, en revanche, rien n'interdirait de préciser le complément d'agent : *par leurs clients*, par exemple. Mais c'est bien inutile. « On paiera », c'est sûr (le propos, l'essentiel de ce que dit la phrase, et qui ne va pas de soi, c'est *au double*, évidemment !). L'absence de complément d'agent ne peut affecter ici le sens. *Payer* peut recevoir trois formes de complémentation : *payer quelque chose à quelqu'un*, *payer quelque chose* (c'est la même structure, à *quelqu'un* étant facultatif), ou enfin, et c'est tout différent, *payer quelqu'un* (pas dans le sens, qu'on espère marginal, où *payer quelqu'un* signifie « l'acheter » !). Or, *payer* est perfectif quand il s'agit de *payer quelque chose*, ainsi *cet article est payé* n'a de lecture que résultative, mais il est imperfectif quand on dit *payer quelqu'un*, ainsi dans *ce marchand n'est jamais payé* (interprétation inaccomplie, favorisée par la lecture généralisante, celle d'un présent intemporel). L'absence de complément d'agent ne modifie pas la référence temporelle : *ils seront payés* = *on les paiera* (et non *on les aura payés*).

d) Dans *il était caché* (l. 21), la question qui se pose est d'abord celle-ci : s'agit-il d'une séquence [être + adjectif attribut] ou d'une phrase passive inachevée ? *Caché* peut en effet être employé comme un simple adjectif qualificatif, mais pour en être sûr il faudrait pouvoir le faire entrer dans des constructions caractéristiques de l'adjectif, par exemple lui adjoindre un modificateur spécifique d'adjectif ; de son côté le verbe *être* pourrait, dans une construction attributive, se voir substituer *sembler* ou *rester*. Or, on n'acceptera guère **il était très caché* (ou *assez*, ou *plus... qu'un autre*), ni ? *il semblait caché* (mais c'est peut-être en raison d'une simple incompatibilité sémantique). En revanche, on pourrait dire *il restait caché*, et la coordination avec un qualificatif n'est pas exclue : *il était caché et malade*. L'interprétation attributive est donc douteuse, mais pas impossible, il s'agirait de la simple affirmation d'un état de fait, de la qualité attribuée à Charles le Téméraire d'être à la fois vivant et invisible.

Bien entendu, il existe une autre interprétation, plus probable, celle qui fait intervenir l'idée verbale exprimée par le verbe *cacher* dans le sens de « cacher intentionnellement ». Mais qui *le cache*, ou plutôt *le*

1. Cette proposition fait partie, notons-le au passage, d'un discours indirect libre (XX : 5.3.), mais cela n'a aucune incidence sur notre propos.

cachait ? Ou bien lui-même, mais alors on attendrait plutôt le pronominal réfléchi *il se cachait*. Ou bien *on le cachait*. Cette deuxième interprétation est la plus naturelle. A partir de cette phrase active à sujet indéfini, on obtient en effet une phrase passive inachevée, et *cache* est à comprendre en l'occurrence comme un verbe imperfectif (dans son interprétation perfective, on aurait eu *il avait été caché*). C'est dire qu'*on le tenait caché*. Or la suite du texte confirme cette interprétation : dans l'esprit des gens, à ce moment, *il était tenu enfermé* (par des personnes qui lui étaient hostiles) ; ce n'est que dans un second temps qu'on imagine que c'est une ruse du duc lui-même : *il s'était fait moine*.

B / A la forme pronominale

Le dernier exemple de phrase passive inachevée est celui d'une phrase pronominale de sens passif : *la peau s'était enlevée* (l. 3-4)¹. Comme il est de règle dans ce genre de phrase, aucun complément d'agent n'est possible (si ce n'est sous une forme non systématique introduite par *sous l'effet de...* ou quelque équivalent). L'agent en cause n'est pourtant nullement inimaginable, il est même assez clairement désigné, quoique obliquement, par la précision *en dégageant sa tête de la glace*, il s'agit bien de ceux qui ont trouvé le corps du Téméraire et l'ont arraché à l'emprise du sol glacé. Mais, par l'effet de la forme pronominale, l'origine du procès est totalement occultée.

En partant de la phrase-source active (*quelqu'un ou quelque chose*) *avait enlevé la peau*, nous pouvons en reconstituer le mouvement sémantique. La place du sujet, laissée libre, est occupée par le C.O.D., c'est ce qui fait la ressemblance formelle avec la phrase passive *la peau avait été enlevée*, mais ce C.O.D. est néanmoins maintenu sous la forme d'un pronom « réfléchi », réalisant ainsi une forme pronominale réfléchie fictive (en fait, un pronominal passif), car, bien entendu, *la peau* n'est en aucune manière l'agent du procès, et l'auxiliaire *être*, de règle avec toute forme pronominale, est ici particulièrement justifié par le fait que l'action est subie. L'événement s'est produit, pour ainsi dire, « de lui-même ».

1. L'interprétation comme pronominal passif impersonnel de *il se trouvait des marchands* ← *des marchands se trouvaient* ← *des marchands étaient trouvés* ← *on trouvait des marchands* n'est pas satisfaisante (voir G.M.F., XI : 8.3.3., p. 450 et ici même p. 182 et surtout p. 59-60).

D'une façon générale, le pronominal passif va de pair avec l'imperfectif, et, au présent ou au passé composé, l'interprétation qui en est le plus souvent donnée est celle de vérité générale. Ici, pourtant, nous avons un verbe perfectif (une fois la peau enlevée, on ne peut plus continuer à l'enlever), et le plus-que-parfait ne peut renvoyer qu'à un événement particulier. De plus, le verbe *enlever* ne semble s'employer à la forme pronominale passive qu'avec une spécification (*la peau des amandes s'enlève facilement / s'enlève à l'eau bouillante*). L'exemple proposé par le texte surprend. S'agit-il d'un état de langue archaisant ? d'une particularité idiolectale de Michelet ? d'un fait de style isolé, insistant sur l'horreur, mais exprimant aussi le refus d'en faire endosser la responsabilité par ceux qui accomplissent le geste, en soi bien intentionné ? Ce qui ferait pencher pour la dernière solution, c'est la quasi-anacoluthie que présente la phrase. En effet, le gérondif placé en tête de phrase *en dégageant sa tête de la glace* fait attendre formellement, en raison de la règle de coréférence des sujets (XV : 1.2.), un agent humain, celui précisément qui est occulté par le pronominal passif. L'idée est bien que ce sont ceux qui ont *dégagé sa tête de la glace* qui ont *enlevé* (euphémisme pour *arraché*) *la peau*, mais sans le faire exprès.

3. Le problème de l'infinitif passif de forme active

Il n'était pas facile à reconnaître (l. 2-3). La question des infinitifs de forme active, mais de sens passif, ne fait pas l'unanimité.

On pourrait certes tenir le raisonnement suivant : cette phrase équivaut à celle-ci : (*pour ceux qui se trouvaient là*) *reconnaître le duc n'était pas facile* ; sur le plan communicationnel, en effet, que la phrase soit à la forme positive ou négative ne change rien au sens de *le reconnaître*, qui, sans être formellement asserté, constitue le thème de la phrase ; c'est *facile*, seul à entrer dans le champ de la négation, qui constitue le propos. *Reconnaître* serait alors un infinitif actif, dont l'agent-sujet serait totalement indéfini (*on*).

Mais on peut également raisonner à partir de la relation entre le nom dont dépend l'adjectif *facile* (*il*, le duc Charles le Téméraire) et le verbe *reconnaître*. Leur rapport ne peut être que celui que l'on trouve dans une phrase passive : *il n'était pas (facilement) reconnu*. Cette lecture passive dépend de l'adjectif *facile*. Opposons-le à *lent*, par

exemple : *il est facile à comprendre* / *il est lent à comprendre*. *Facile* induit l'interprétation objective (celle où le GN est C.O.D. : *on le comprend*), *lent* l'interprétation subjective (celle où il est sujet : *il comprend*). On voit par là quel intérêt il peut y avoir à distinguer deux emplois de l'infinitif de forme active, et à parler d'infinitif de sens passif pour expliquer *il n'était pas facile à reconnaître*.

Il faut remarquer que rares sont les adjectifs qui peuvent se construire avec la préposition *à* suivie d'un infinitif de forme passive (capable dès lors d'alterner avec un infinitif actif) : *ils sont prêts à être reçus* / *il est prêt à les recevoir*. En général, seule la forme « active » est acceptable, et sa « voix », n'étant pas formellement marquée doit faire l'objet d'un calcul, qui conduit à l'interpréter soit comme active, soit comme passive. Ce qui complique la question, c'est que certains cas échappent à cette dichotomie : *une histoire triste à pleurer* n'est ni « une histoire qui pleure », ni « une histoire qui est pleurée »¹. On retrouve le même phénomène pour les infinitifs compléments de nom : dans *une table à langer*, *une chambre à coucher* le rapport entre le sujet et le verbe n'est ni « objectif » (comme dans *une auto à vendre*), ni « subjectif » (comme dans *une bonne à tout faire*). Ce qui conduit à émettre l'hypothèse que l'infinitif dit « actif » n'a peut-être par lui-même pas de « voix », pas plus qu'il n'a, à proprement parler, de « sujet »².

On pourrait se demander, en terminant, pourquoi il y a dans ce texte plus de formes passives qu'il ne s'en trouve en général dans un texte quelconque. Nous avons vu que dans la grande majorité des cas (exceptons celui des marchands, à la l. 25), le sujet grammatical des phrases passives représente le duc de Bourgogne. Or il subit ce qui se passe, à tous les points de vue : *il est vaincu*, *il a été tué*, son corps est manipulé. C'est le patient par excellence de tous les procès évoqués. Mais il reste le héros, celui dont on parle, ce qui le maintient en position de thème.

1. Pour une étude plus complète des constructions [Adj + à + VInf], voir A. Borillo, J. Tamine, F. Soublin, *Exercices de syntaxe transformationnelle du français*, A. Colin, 1974, p. 147-153.

2. C'est même l'un des problèmes les plus importants posés par l'infinitif, quel que soit son emploi, que celui de la restitution ou de l'identification de son sujet. Voir l'exercice sur les constructions infinitives, en particulier p. 237-242.